

Image not found or type unknown



Procédure pour résilier un appel

Par **Franck**, le **14/09/2010** à **17:21**

Bonjour,
Mon ex-conjointe a saisi un avoué pour faire appel du jugement du JAF c/ le droit de visite de notre fille de 23 mois dont j'ai été informé par la Cour d'Appel.
Mon avocat a saisi son correspondant avoué.
Suite à une médiation, la mère de ma fille est maintenant d'accord pour annuler l'appel.
Pourriez-vous me dire si c'est possible et quelle est la marche à suivre pour stopper la procédure ? (elle doit informer son avocat ou son avoué qui en informe la Cour d'Appel et me fait suivre ou autre).
Avec mes remerciement anticipés.